



Paris, le 2 novembre 2011

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 – PARIS CEDEX 05

Monsieur le Ministre,

La situation des personnels non-titulaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) est un problème majeur pour l'ensemble des personnels. Le nombre en forte croissance de contractuels enseignants du Supérieur donne une acuité particulière.

Alors que le projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique va être débattu au Parlement, le SNESUP, principale organisation du Supérieur, ne saurait être tenu à l'écart des discussions ni même des informations portant sur la situation des Agents Non-Titulaires. C'est pourquoi nous demandons à vous rencontrer dans les plus brefs délais pour évoquer les points ci-dessous.

Dans le cadre du projet, la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) doit recevoir de tous les employeurs publics de l'État un recensement du nombre de contractuels éligibles à la titularisation et pouvant accéder à un CDI à la date du vote de la loi.

Pour cela, le MESR a indiqué aux établissements universitaires les dates et conditions de ce recensement, mais il semble que des difficultés de remontée des informations ont entraîné des modifications du calendrier. Le SNESUP souhaite connaître précisément ces modalités et désire particulièrement s'assurer que l'ensemble des contractuels, sur support budget état et support budget propre des établissements, ont bien été pris en compte. Nous souhaitons également qu'un bilan chiffré de ce recensement soit communiqué au plus tôt aux organisations syndicales représentatives.

Le SNESUP demande de plus des éclaircissements sur les amendements au projet de loi qui sont en cours d'étude, ainsi le cas des CDD dans le cadre de convention de recherche ou la prise en compte des CDD lors d'une formation doctorale.

Parallèlement, il est indispensable que des négociations avec toutes les organisations représentatives dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche soient rapidement ouvertes et que la question des processus utilisés pour la titularisation (concours, voies réservées, examens professionnels) soit présentée en toute transparence. Des emplois et/ou cadres d'emplois doivent être créés.

Enfin, les questions de rémunération des personnels contractuels, de temps de service des contractuels enseignants, des modalités de recrutement et d'emploi des enseignants vacataires (CEV et ATV) sont un point essentiel qu'il convient de traiter également.

Dans l'attente, nous vous demandons d'intervenir pour qu'aucun licenciement n'ait lieu.

Vous remerciant par avance pour cette rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Stéphane TASSEL

Secrétaire Général du SNESUP

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56.